

## Interdictions de circuler, transport de marchandises Slovaquie

**Interdiction** pour les camions et les ensembles routiers de plus de 7,5t de poids total autorisé; pour les camions de plus de 3,5t de poids total autorisé avec remorque ou semi-remorque

**Territoire** sur les autoroutes, les routes internationales, et les routes nationales de 1ère classe

**Périodes** les dimanches et jours fériés de 00h00 à 22h00;  
les samedis entre le 1er juillet et le 31 août de 07h00 à 19h00

**Interdiction** pour les véhicules à moteur spéciaux et les charrettes dont la largeur dépasse 0,60m

**Périodes** entre le 1er juillet et le 31 août  
· le dernier jour ouvrable avant un samedi ou un jour férié et le dernier jour d'une suite de jours fériés de 15h00 à 21h00

### Exceptions

- les autocars, les caravanes;
- les véhicules des forces armées, de la police ou du Service de sécurité slovaque;
- les véhicules utilisés dans les travaux saisonniers agricoles indispensables;
- les véhicules transportant vers un hôpital ou un institut médical du matériel médical ou des produits pharmaceutiques ou biologiques, ou qui doivent assurer le fonctionnement d'équipement médical dans un hôpital ou un institut médical;
- les véhicules utilisés dans le transport combiné ou pour le chargement ou le déchargement de navires ou de trains sur le territoire de la République slovaque;
- les véhicules utilisés dans le cadre de manifestations culturelles ou sportives, et en particulier pour le transport de bateaux, de motocycles, de chevaux, d'oiseaux etc.;
- les véhicules d'aide nécessaires lors d'un accident ou en cas de catastrophe naturelle;
- les véhicules utilisés pour l'approvisionnement de stations à essence;
- les véhicules transportant des denrées périssables ou des animaux vivants.

Pendant la période d'interdiction, si un officier de police le lui demande, le chauffeur doit être en mesure de prouver que son véhicule est utilisé aux fins mentionnées ci-dessus.

### Dérogations

Selon l'Article 9, alinéa 140 du Condensé de loi 2009, l'autorisation de circuler pendant la période d'interdiction peut être accordée dans des cas extraordinaires ou inévitables, à condition que la sécurité publique ne soit pas menacée. L'autorisation de circuler sur le territoire d'une seule région est délivrée par l'Inspectorat de la circulation de la région concernée. L'autorisation de circuler sur le territoire de plusieurs régions est délivrée par le Département de la Police de la circulation de la Présidence du Corps de police, (Odbor dopravnej polície Prezídia policajného zboru), Raciarska 45, 812 72 Bratislava, Tél. : +421 9610 11111. L'émission d'une autorisation est soumise à une taxe administrative. L'autorisation est délivrée si la demande est justifiée et sur présentation de documents certifiant la nécessité du transport. L'autorisation reste valable pendant 30 jours.

<b>Jours fériés 2011</b>	1 janvier	Nouvel An
	6 janvier	Epiphanie
	22 avril	Vendredi Saint
	25 avril	Lundi de Pâques

1 mai	Fête du travail*
8 mai	Armistice 1945*
5 juillet	St Cyrille et St Méthode
29 août	Anniversaire du soulèvement slovaque
1 septembre	Jour de la Constitution
15 septembre	Notre Dame des Sept Douleurs
1 novembre	Toussaint
17 novembre	Jour de lutte pour la liberté et la démocratie
24 décembre	Veille de Noël
25 décembre	Noël*
26 décembre	St Etienne
* dimanche	

**Source:** CESMAD Slovakia, novembre 2010